(PROCES-VERBAL
du 7 juillet 2015

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE..... 3

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015..... 14
Unanimité..... 14

1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Prime d'intéressement à la performance collective Modification des indicateurs..... 12
PRESENTATION M. LE MAIRE..... 13
Unanimité..... 14

1.02 – TRANSFERT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES A UNE ENTITE PRIVEE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015..... 14
PRESENTATION M. LE MAIRE..... 15
Débat..... 16
Unanimité..... 16

1.03 – DONATION D'ARCHIVES PRIVEES A LA VILLE DE RONCQ – A titre gratuit 16
PRESENTATION M. LE MAIRE..... 17
Unanimité..... 17

1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Création d'un poste de chef de service de police municipale – Tableau des effectifs – Emplois permanents – Actualisation – Régimes indemnitaires – Ajustement et mise en place..... 18
PRESENTATION M. LE MAIRE..... 19
Unanimité..... 20

1.05 – PRESENTATION D'UN PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – Programmation 2015..... 20
PRESENTATION M. BOSSUT..... 21
Débat..... 22
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »..... 22
Abstention : « Roncq Avenir »..... 22

1.06 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA VILLE DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTER-COMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES ET 3ème AGE – Avenant n° 4..... 23
PRESENTATION M. GILME..... 25
Unanimité..... 26

1.07 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des obligations de service public avec la SCIC Kaléide – Consolidation des comptes pour la période du 01/10/2013 au 31/12/2014 – Avenant n° 4..... 26
PRESENTATION M. GILME..... 27
Unanimité..... 28

1.08 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) – Modification des critères d'actualisation 28
PRESENTATION M. GILME 29
Débat 30
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » 30
Abstention : « Roncq Avenir » 30

1.09 – VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL – Immeuble communal 6 rue Jean Jaurès - Cession 30
PRESENTATION Mme THOREZ 31
Unanimité 33

1.10 – VERSEMENT DE DIVERSES GRATIFICATIONS (Médailles du travail, anniversaires de mariage, chèques naissance) – Fin du dispositif 33
PRESENTATION Mme COUVREUR 34
Débat 36
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » 37
Contre : « Roncq Avenir » 37

1.11 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal - forfaits 2015 37
PRESENTATION M. TELLIER 38
Unanimité 39

1.12 – DONATION DE L'EDUCATION NATIONALE A LA VILLE DE RONCQ - A titre gratuit 39
PRESENTATION M. TELLIER 40
Unanimité 41

1.13 – FERMETURE DE L'ECOLE PRIMAIRE LOUIS PERGAUD - Désaffectation préalable des locaux à usage scolaire 41
PRESENTATION M. TELLIER 41
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » 42
Contre : « Roncq Avenir » 42

1.14 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2015 – 4ème versement 42
PRESENTATION M. DA SILVA 43
Unanimité 43

1.15 – ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d'objectifs 2014/2015 – Consolidation des comptes – Prolongation pour la période scolaire 2015/2016 43
PRESENTATION M. DA SILVA 46
Unanimité 48

1.16 – UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LES COLLEGES PUBLIC ET PRIVE – Conventionnement entre la ville de Roncq et le collège privé Saint-Thomas – Accord à conclure entre la Commune et le collège privé Saint-Thomas – Périodes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 48
PRESENTATION M. DA SILVA 49
Unanimité 50

M. LE MAIRE –
Bonsoir à tous.
Malgré l'été, nous allons quand même travailler ce soir, si vous le voulez bien, en commençant par saluer les quelques représentants du public, qui sont fidèles au poste.

Nous allons profiter de ce moment pour présenter à Mme Réjane CASTEL, qui n'est pas avec nous ce soir et on la comprend, nos plus sincères condoléances puisqu'elle a perdu sa maman, Mme Mireille CUVELIER.
Nous avons exprimé au moment de ce décès, qui est tout récent, combien nous étions auprès d'elle dans ces instants très douloureux.

Puis, parce que la vie est ainsi faite, il y a le passage de la mort à la naissance, de la naissance à la mort… On va s'arrêter plutôt sur la naissance d'Anaïs GLIBERT, dont on voit sur le faire-part qu'elle est absolument bienheureuse. On est heureux de voir qu'Emma, Arthur et ses parents, bien sûr, depuis le 5 juin ont accueilli cette petite fille qui doit mesurer maintenant plus de 46 cm et peser plus de 2,5 kg… Il suffit de voir son papa pour comprendre qu'elle va très vite grandir et que la croissance chez les GLIBERT, c'est quelque chose qu'on connaît.
Jonathan, on est très heureux pour toi. On a suivi l'évolution, non pas simplement en temps réel mais également par Facebook puisqu'on savait les difficultés de ton épouse et donc les tiennes. On est heureux que tout se soit bien passé et qu'il y a, aujourd'hui, une petite Roncquoise de plus. Bravo à toi, Jonathan.

Si vous le voulez bien, nous allons égrener l'**Ephéméride** c'est-à-dire les actions, les événements qui se sont déroulés dans notre Commune depuis le 26 mai.

Arts de vivre

- Tout d'abord **l'opération européenne « We love eating** » avec un certain nombre de zooms pour comparer, pour faire du benchmarking finalement entre les façons de communiquer sur le rapport à la nourriture et dans le cadre de la santé.

- Sur la projection, on voit Céline ZEMANCZYK qui a accueilli le 26 mai à la Maison Petite Enfance neuf mamans dans le cadre d'un atelier intitulé : **Bien-être autour du bébé**, un sujet qui concerne derechef notre collègue (éveil sensoriel, motricité douce du bébé). Les mamans enceintes ou venues avec un bébé âgé de 1 à 6 mois ont pu écouter ses recommandations de manière très attentive.

➧ Le 29 mai, c'était **« open bar »** mais tout à fait convenable puisque c'était un « bar à eaux ». Les jeunes ont pu déguster des eaux différentes, avec des nuances, des saveurs, des textures comme les eaux minérales françaises peuvent le proposer.

➧ Restons dans la santé dans l'assiette : le 27 mai, la cuisine a rassemblé salle Catry toutes les générations autour du **forum « Tous à table »** de manière à améliorer les habitudes alimentaires, donner aux enfants l'envie de manger des fruits et des légumes, retrouver le plaisir de cuisiner avec de bons ingrédients et de la proximité, si possible.

Tout cela a été mené par le CCAS de la Ville et l'UTPAS d'Halluin, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la Vallée de la Lys qui ont mis en place ce forum qui a attiré 400 visiteurs et participants ; une affluence d'autant plus remarquable que la cuisine présentée l'a été uniquement par des amateurs venus des quatre coins de la Vallée de la Lys, d'Halluin, de Quesnoy-sur-Deûle, d'Houplines et de Roncq naturellement.
Ce forum a proposé des ateliers interactifs, favorisé la convivialité, développé la citoyenneté avec des démonstrations de recettes, dégustations, etc., etc.

➧ Le 28 mai, ici même, nous avons opéré le **vernissage de l'exposition « A la mémoire de nos aïeux »** réalisée par les élèves de CM2 des écoles Neruda, Pergaud, Brel et Jean-Jaurès, dans le cadre des TAP.
Une belle illustration finalement d'un TAP utile puisqu'il s'insérait dans un geste mémoriel.
L'atelier estampillé « Mémoire et centenaire de la Grande Guerre » était animé par notre archiviste, Catherine DEJARDIN, et s'est donné comme mission de s'approprier et de valoriser l'histoire des ancêtres des enfants, témoins directs de la guerre 14-18.

On a pu apprécier, Madame BUCHET, cette belle exposition du 28 mai au 2 juin.

➧ Le 29 mai, c'était la **Fête des voisins** dont l'enthousiasme n'a été que peu entamé par le très mauvais temps. Certains ont jeté l'éponge (c'est le cas de le dire) ; d'autres ont quand même bravé le mauvais temps.
On a pu aller saluer tout ce petit monde dans une ambiance toujours extrêmement sympathique.

➧ Les 4, 5 et 10 juin, les **escapades seniors** ont permis de proposer différentes formules très attractives pour nos aînés : un repas dansant dans les Salons du Château à Comines, une découverte de la ville de Mons, capitale européenne de la culture 2015, ou encore un bon bol d'air à Bray-Dunes encadré par les éducateurs sportifs de la Ville.

Ils étaient à peu près une centaine à Comines et à Mons pour partager ensemble de très beaux moments, qu'ils soient conviviaux, culturels ou sportifs.

➧ Le 7 juin, première opération de **portes ouvertes** qui a très bien fonctionné à la Maison de retraite, la Colombe, et à l'unité de vie Alzheimer.
Les résidents et les parents ont pu participer à un ensemble d'animations qui étaient soutenues par le monde économique et on en est très heureux puisque ce dernier a été sensible à notre appel.

Des tables avaient été dressées sur la terrasse. Et comme le temps était superbe, c'était très agréable. Comme vous le voyez sur la projection, il y a eu un petit marché aux fleurs.

➧ Avant la Fête de la musique, **l'Ecole municipale de musique** a offert à un public de fans de Stevie Wonder un joli cadeau.
Le 19 juin dans un JAB archicomble, les classes de Musiques actuelles ont interprété pendant 1h30 les grands standards de l'icône qui a traversé plusieurs décennies, des années 60 jusqu'à Mickaël Jackson.
Une trentaine de musiciens (cuivres, cordes, guitares, clavier datant de 1971… il y avait donc des instruments vintage) se sont mis à l'unisson pour faire revivre cette légende mondiale.

➧ Les 27 et 28 juin, l'Artothèque de la Ville a participé, pour la première fois, à la **première édition des Bibliothèques au LaM**. Quatre sérigraphies de Duchene, Gerz, Villeglé et Viallat ont été exposées dans la bibliothèque du LaM et y sont encore visibles jusqu'au 31 juillet (du mardi au vendredi de 13 à 17 h).
A savoir que l'Artothèque de la Ville a été la seule de la métropole lilloise à être présente dans le cadre de cette opération « Les bibliothèques au LaM » du réseau « à suivre… » de toutes les bibliothèques et médiathèques de la Métropole Européenne de Lille.
Voilà une belle mise en perspective de notre Artothèque à la métropole.

Habitat

➧ Le 16 juin, dans la salle Joël-Bats, une belle émotion parmi les locataires qui prenaient possession de leurs clés pour les 67 appartements de la très belle résidence « les carrés verts » : 5 plots de logements collectifs érigés et livrés par Notre Logis sur l'ancien site industriel Promousse qu'on a peine encore à imaginer comment pouvait être cette entreprise lorsqu'elle était occupée par l'industrie.

Je rappelle qu'elle se situe à l'arrière de la rue du Dronckaert, en bordure de la Boucle des 2 Clochers, qu'il y a 2 bâtiments locatifs de 11 logements, 3 autres bâtiments en location-accession de 15 logements.

Toutes et tous sont venus signer les baux de location avant de visiter leur nouvelle habitation !
Je rappellerai encore que cette opération a intégré les normes d'habitat durable, récompensée par la Région et par l'ADEME. Je pense qu'ils y coulent maintenant des jours heureux.

Commémoration

- Le 18 juin, nous étions peu nombreux mais quand même suffisamment pour commémorer le 75ème anniversaire **de l'Appel du 18 juin**.

Vie scolaire

- Le même jour 180 enfants de CM2 des écoles privées et publiques de Roncq participaient au **Triathlon scolaire** organisé par les éducateurs sportifs de la Ville : 50 m de nage libre – 1,2 km de course VTT – 500 m de course à pied.
A l'arrivée tous les participants ont reçu une médaille pour les efforts consentis, avant les podiums organisés dans l'après-midi. Le plus dur a été, je le pense, la course à pied.
Et les coupes ont été remises par un autre coureur à pied, Antonio DA SILVA…

- Le 19 juin, le soleil s'est montré capricieux mais n'a pas entamé la bonne humeur de la **Journée sportive et ludique des maternelles** : 170 enfants de grande section des écoles maternelles publiques et privées ont participé à ces fameuses olympiades.
Au menu : des jeux extérieurs. Vous en voyez quelques-uns à l'écran dont le sauter au-dessus de la rivière aux crocodiles, courir comme une gazelle pour échapper au lion, lancer de la nourriture aux singes, attraper les papillons et un parcours nautique tout à fait sympathique.

- Tous les enfants de CM2 des écoles publiques inscrits aux TAP, organisés par Kaléide pour le compte de la Ville, ont participé du 22 au 26 juin à des **Olympiades scolaires** dans la salle Stelandre et dans la Halle, quand le temps était couvert, ou encore au Bois-Leurent aux plus beaux jours.
On a testé la forme de tous ces jeunes au cours d'ateliers spécifiques déjà rodés lors du Challenge RAID.

A noter que le Major LEBLOND a remis les permis piéton et vélo aux élèves des écoles primaires qui ont suivi les épreuves théoriques et pratiques et qu'il n'y a pas eu d'échec.

- Du 25 au 30 juin, au JAB… Et on dira qu'il ne se passe rien à Roncq pour les enfants, ce serait un comble !

Au JAB, disais-je, ont été exposés les travaux d'enfants réalisés par les élèves des écoles primaires dans le cadre de l'**atelier Arts plastiques des TAP** ; tout cela sous la conduite de Florence PERLA.

Après une première année d'expérience, on constate que le contrat des TAP est bien rempli. Les TAP, c'est l'occasion de faire de l'éducation autrement. Et on continuera parce qu'on peut faire du ludique avec intelligence et collaboration.

Vivons en Forme

- Le 24 juin, près de 200 sportifs ont été récompensés dans la salle Jules-Gilles à l'occasion des **Podiums sportifs**.

Il faut rappeler que la Ville compte 2472 licenciés sportifs dans un esprit de santé et de performance. C'est toujours un moment de retrouvaille, cher Antonio, avec le monde associatif sportif, avec des témoignages de champions dont :

Louis LEBLOND, capitaine du Lille Métropole Rugby qui vient d'accéder en Pro D2,

Hugo LECAT, libéro de l'équipe de France de volley, actuellement au centre de formation du TLM,

Alessia SCACCHIA, pongiste de l'équipe 1 féminine de l'UJAP, qui vient d'accéder en N1, double championne de France 2013, médaillée d'argent aux Eurominichamp's.

L'objectif de tout cela étant de mettre en relations des sportifs de haut niveau avec des jeunes qui se questionnent sur la manière dont on peut être attiré vers l'excellence sportive tout en faisant de bonnes études.

Autre partie peut-être un peu moins festive et un peu plus laborieuse.

Conseil Départemental

Deux rencontres ; elles l'avaient promis, elles l'ont fait. Les deux nouvelles Vice-Présidentes au Département qui sont Joëlle COTTENYE, en charge des collèges, et Geneviève MANNARINO, en charge des personnes âgées, sont venues à notre rencontre pour deux structures immobilières importantes qui méritent une attention particulière, à savoir le collège et la maison de retraite.

Le constat est le même : d'abord une absolue défaillance des finances du Conseil Départemental qui n'investira plus puisque la majorité en a décidé ainsi (plus de gros investissements avant 2017). Pour ma part, je crains que 2017 soit extrêmement optimiste mais, pour l'instant, il y a gel de tous les investissements jusqu'en 2017 pour au moins payer ce qu'ils doivent payer parce qu'ils ont trouvé une situation absolument catastrophique. Ce qui prouve que tous ceux, qui normalement auraient dû agir (je pense aux anciens Conseillers généraux) pour notre territoire au moment où il fallait le faire, ont raté le coche.
Vous comprenez mon irritation par rapport à ces deux dossiers.

Personnellement, j'ai proposé une méthode de travail que j'écrirai à Jean-René LECERF pour lui dire que je pense qu'il faut qu'on ait des zones pilotes, expérimentales, sur des territoires élargis où on examine tous les immobiliers qu'ils soient maison de retraite, collège, qu'ils servent aux enfants comme aux personnes âgées. Et que l'on voit comment trouver d'abord des pistes de mutualisation et (il faut être courageux) voir comment faire pour que l'efficacité règne sur un territoire.
On ne peut pas s'arc-bouter sur nos vieux schémas, moins que jamais –j'insiste– moins que jamais. Donc il faut inventer.

Je lui dirai que si on fait cette expérimentation-là, cela voudra dire qu'en face des élus il faudra un pilote élu. Je pense qu'il faut que le Conseiller départemental ou la Conseillère départementale, Mme TONNERRE, soit l'élue référente et qu'à ses côtés il y ait un fonctionnaire référent qui soit en capacité de booster.
Parce que si on a les administrations régaliennes, historiques de toutes les institutions françaises, qui ne bougent pas, qui travaillent en silo, on n'y arrivera pas !

Il faut donc que tout ce petit monde se mette en mouvement.
C'est en tout cas ce que je proposerai comme méthode sur notre territoire de manière à ce que l'on essaie quand même de trouver des solutions à des problèmes qui sont très importants. On ne peut pas continuer ainsi, dans cette maison de retraite… Bien entendu, on n'est pas en Afrique et grâce à Dieu, sauf qu'en Afrique il y a de la solidarité familiale. En tout cas, on ne peut pas continuer à avoir des chambres à deux lits dans des espaces de 12 m². Comprenez que les résidents disposent de moins des 10 m² réglementaires par personne.

Et nos agents y font du très bon travail sauf qu'ils le font dans des conditions qui ne sont pas normales, pour ne pas dire autre chose, et qui dès lors peuvent être maltraitantes lorsque les conditions matérielles ne sont pas réunies.

Ce sont des publics extrêmement fragiles. On a pu encore le voir ce matin.

Je pense vraiment qu'il faut mettre en place une méthode : il n'y a plus d'argent, soit, mais mettons en place une méthode qui permette de travailler efficacement sur des mutualisations possibles de manière à ce qu'il n'y ait pas de transfert de charges sur les familles qui peinent déjà dans un parcours résidentiel qui est un peu compliqué. Certes le maintien à domicile est une solution mais ce n'est pas LA solution.

Il faudra inventer des formules et on sera sur le bon chemin lorsqu'on pourra proposer notre maison, qui est juste à côté, pour accueillir des personnes âgées qui pourront déjeuner à la maison de retraite ou y trouver un point de soins.
Ce sont des pôles ressources qui sont importants mais il faudra aussi inventer des formules du style : *je vais dormir à la maison de retraite lorsque j'ai des angoisses le soir et que je ne suis pas bien chez moi puis je retourne chez moi…* Il y a toutes sortes de formules qu'il faut décloisonner, il faut casser les vieux schémas de manière à répondre le mieux possible à la demande qui va être grandissante parce que notre société vieillit ; c'est ainsi. Il faudra donc s'adapter.

En même temps, le Vice-Président à l'économie se dit : Il y a quelque chose de positif, ce qu'on appelle la Silver Economie. Il y a sans doute une turbine économique à mettre en œuvre avec tous les acteurs de notre métropole, et il y en a beaucoup, pour inventer à la fois des métiers et des techniques nouvelles pour accompagner nos personnes âgées.

Audience avec l'Ambassadeur du Mali en France

J'ai également rencontré, parce que c'est une question qui nous touche tous, son Excellence l'Ambassadeur du Mali. Pourquoi ?
J'ai présenté à la MEL une délibération relative à la création d'un modèle économique nouveau qui n'a pas d'équivalent en France en matière de coopération décentralisée : un cluster économique qui consiste à renouveler les codes de la coopération décentralisée.

Quand on dit renouveler les codes de la coopération décentralisée, c'est d'abord reconnaître que l'Afrique est un relais de croissance pour la France. Dans notre vieille Europe, on peine à trouver des débouchés, à faire du business. Eh bien, l'Afrique peut être un lieu de business.
Mais le business doit s'accompagner d'un supplément d'âme, c'est-à-dire d'un accompagnement par nos chefs d'entreprise puisqu'on a identifié depuis un an, à travers la

filière du BTP, qu'un certain nombre d'entre eux veulent aller faire des affaires en Afrique, à Dakar. Ils y vont tous les mois.
Un regroupement permet de pouvoir faire des économies d'échelle sur le coût du vol.
De pouvoir faire des économies d'échelle sur l'accueil sur place.

Ces chefs d'entreprises sont sélectionnés, il y a une cooptation et un état d'esprit : no prédateur et no loser… Il n'est pas question d'aller faire du blé sur le dos de populations en fragilité. On est donc là pour grandir tous ensemble.

Ces chefs d'entreprise vont faire des affaires là-bas et, en même temps, enseignent aux jeunes étudiants qui sont en Sup de Co, en Polytech, en études de commerce. Ils vont leur apporter leur savoir-faire.
J'ai trouvé que c'était un modèle économique tout à fait intéressant et quand je me suis aperçu que, depuis l'été dernier jusqu'à aujourd'hui, on a perdu grosso-modo chez nous, à Kayes et plutôt dans le cercle de Bafoulabé, une cinquantaine de jeunes Maliens qui sont partis mourir au large de Lampedousa, je me suis dit qu'il n'était plus possible de continuer ainsi. Il faut donc que la Métropole soit au tour de table de ce cluster économique, en demandant au cluster qui aujourd'hui n'est qu'au Sénégal, d'aller chez nous à Kayes. C'est toute la difficulté.

Vous comprenez qu'à Kayes, les conditions économiques ne sont pas celles d'une capitale très importante comme Dakar au Sénégal. Mais on va y aller.
Nous avons l'appui de l'Ambassadeur qui va suivre les choses de très près. Il viendra à Roncq début octobre et je le recevrai à la Métropole pour qu'il rencontre un panel de chefs d'entreprise. Je peux vous dire qu'ils sont nombreux puisque les chefs d'entreprise du Nord/Pas-de-Calais se sont mis en place en créant l'African business club qui fonctionne très bien ; c'est une plate-forme de liaison entre le Nord/Pas-de-Calais et l'Afrique.

Fort de cette expérience, on va pouvoir commencer à se mettre au travail.
J'irai probablement animer une réunion à l'Ambassade avec les jeunes de la communauté du Mali. Pourquoi ?
Vous vous souvenez sans doute de Kalidou, qui avait pris la parole il y a deux ans.
Kalidou continue ses études et on sent que les jeunes (on est entre nous, on peut se le dire) poussent un peu les anciens pour pouvoir renouveler le discours de la coopération décentralisée. Je souhaite que ces jeunes, parce que c'est leur projet à eux, nous accompagnent, bâtissent avec nous les outils qui leur serviront demain et qui serviront à

leurs camarades restés sur place parce que l'objectif, c'est de faire qu'ils restent sur place pour trouver du travail sur place.

Je peux ajouter qu'un certain nombre de mes amis sont allés faire de l'interprétariat à Palerme, par exemple. Ils se sont rendu compte que beaucoup de gens arrivaient de notre région, de Kayes, sans projet professionnel, sans apprentissage de la langue française.
Ils ne parlent plus le Français. C'est aussi un vrai problème.
L'Ambassadeur me disait être allé à l'école des blancs et il parle un excellent français, ce qui permet d'avoir une langue de communication mondiale. Mais aujourd'hui, ils ne parlent plus français et il y a donc un certain nombre de points de blocage.

Je vous invite à lire Fatou Diome qui écrit admirablement bien sur ces sujets, notamment *Le ventre de l'Atlantique*, pour comprendre tous les mécanismes culturels qui se mettent en place aujourd'hui.
Fidèles à la coopération que nous avons mise en place depuis 30 ans à Roncq, qui est un honneur pour notre Commune, je souhaite personnellement que les habitants s'en emparent de plus en plus, que nous puissions continuer et poursuivre avec un autre modèle économique. Je pense que ce cluster pourra être un booster utile pour les actions que nous mènerons et nous suivrons ce dossier de très près avec les moyens puisqu'on a mis grosso-modo 135.000 € pour 3 ans, avec un tour de table régional bien entendu. Et on pense pouvoir attirer la Banque canadienne d'investissement et aussi l'AFD, enfin les ministères qui s'intéressent à ce modèle économique de très près.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire sur une partie des actions qui ont pu être entreprises depuis notre dernière réunion.

Monsieur GLIBERT, notre papa benjamin de la séance, va maintenant procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 7 juillet 2015 : **33**

PRESENTS :
Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Natalie CARDON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Jaquelina FONSECA - - Xavier DUQUESNE - Franck GILME – Colette DEBEUF - Catheleen COPPIN QUIVRON - Claudie RIUS - Alexandra COUSTY - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT

ABSENTE :
Jeannique VANDEWIELE

PROCURATIONS :
Rodrigue DESMET donne procuration à Vincent LEDOUX
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
Dany DELBECQUE donne procuration à Michel PETILLON
Laurent WINDELS donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Louis COSYN donne procuration à Anne THOREZ
Mustapha GUIROUS donne procuration à Claudie RIUS
Eric ZAJDA donne procuration à Patrick VANDAMME

1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Prime d'intéressement à la performance collective – Modification des indicateurs

Par délibération n° 02/07/2013/21 en date du 2 juillet 2013, l'assemblée délibérante a institué une prime d'intéressement à la performance collective, régie par les décrets n° 2012-624 et 2012-625 du 3 mai 2012.

Cette prime vise à rénover la pratique de gestion, à renforcer la motivation des personnels, à améliorer la qualité du service public et à approfondir le dialogue social. D'un montant de 200 €, elle est versée à l'agent dès lors que son service a atteint les résultats fixés par l'autorité territoriale et sous réserve de remplir des conditions de présence effective.

Le dispositif a été mis en œuvre en direction des personnels du service de l'Action Educative (les satellites) et le service de la Restauration (Cuisine Centrale) avec pour objectif principal la réduction du gaspillage alimentaire sur une période allant de Juillet 2013 à Juillet 2016.

Les indicateurs mis en œuvre dans le cadre de la délibération du 2 juillet 2013 étaient les suivants :

- *Indicateur commun : Variation des taux de déchets alimentaires (50 %)*
- *Indicateurs distincts selon le service (50 %) :*

CUISINE CENTRALE	*SATELLITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES*
-1-	***-1-***
Variation du taux de perte moyen de l'ensemble des satellites	*Variation du taux de perte par satellite*
-2-	***-2-***
Communication améliorée des menus servis dans les écoles et chez les anciens	*Fréquence d'utilisation des matériels mis à disposition*
Polyvalence et cohésion des équipes	*Gestion des stocks desserts/goûters*
Respect des horaires et procédures	*Résultats des analyses des laboratoires*
Accueil des nouveaux collaborateurs	*Animation des restaurants scolaires*
Disponibilité pour action exceptionnelle	*Ouverture aux changements et actions innovantes*
Transversalité avec les autres services	*Accueil et intégration de nouveaux collaborateurs*
Formations suivies	*Cohésion d'équipe et polyvalence*
Respect des règles de sécurité et du port des EPI	*Formations suivies*

Analyses vétérinaires	*Disponibilités pour actions exceptionnelles*
Actions innovantes	*Utilisation des outils informatiques*

La réorganisation des services de l'Action Educative suite à la mutualisation de notre cuisine centrale ainsi que l'externalisation des activités périscolaires nous amène aujourd'hui à modifier les indicateurs qui avaient été retenus lors de la mise en place de cette prime et qui permettaient d'apprécier si les objectifs avaient été atteints.

Il vous est donc proposé, pour la dernière période d'application, de retenir les indicateurs suivants :

- *Indicateur commun : Variation des taux de déchets alimentaires (50 %)*
- *Indicateurs distincts selon le service (50 %) :*

Agents d'entretien – ATSEM – Surveillants de cantine	*Aide-cuisiniers et Adjoints aux Aide-cuisiniers*	*Livreurs*
Polyvalence et cohésion des équipes	*Polyvalence et cohésion des équipes*	*Polyvalence et cohésion des équipes*
Respect des horaires et des procédures	*Respect des horaires et des procédures*	*Respect des horaires et des procédures*
Formations suivies	*Formations suivies*	*Formations suivies*
Accueil et intégration des nouveaux collaborateurs	*Accueil et intégration des nouveaux collaborateurs*	*Accueil et intégration des nouveaux collaborateurs*
Ouverture au changement (informatique…)	*Ouverture au changement (informatique…)*	*Ouverture au changement (informatique…)*
Respect des règles de sécurité et du port des EPI	*Respect des règles de sécurité et du port des EPI*	*Respect des règles de sécurité et du port des EPI*
Capacité d'innovation – Force de propositions afin d'améliorer le fonctionnement du service	*Capacité d'innovation – Force de propositions afin d'améliorer le fonctionnement du service*	*Capacité d'innovation – Force de propositions afin d'améliorer le fonctionnement du service*
Résultats des analyses	*Résultats des analyses*	*Entretien des véhicules de services*
Animation du temps méridien	*Dressage des repas*	*Contrôle des marchandises*
Communication améliorée des menus	*Utilisation des blenders et presse-agrumes*	*Communication avec les anciens*

Notre Comité Technique a été consulté sur cette affaire lors de sa séance du 1er juillet 2015.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

La première délibération concerne un ajustement puisqu'en son temps, nous avions ajouté un peu de performance collective lorsque la loi nous l'avait permis. J'observe que des

communes vont beaucoup plus loin que nous. Néanmoins nous avons été l'une des premières en France à instiller une dose d'intéressement à la performance collective sur un sujet qui nous était extrêmement important et qui le reste : la lutte contre le gâchis à la cantine.
Nous avions une ingénierie, une technique qui nous permettait, en la faisant mouliner, de pouvoir attribuer ou ne pas attribuer un intéressement aux équipes.

Depuis, il y a eu le transfert aux cuisines centrales de Tourcoing et nous ajustons donc en fonction d'un certain nombre de profils de postes nouveaux ; je pense notamment au poste de livreur rajouté dans la liste.

Le CTP a examiné de très près cette délibération qui a été discutée par les ressources humaines et par les représentants syndicaux. Elle n'a pas soulevé de problème quelconque puisque je pense que le CTP l'a votée à l'unanimité.

Je ne pense pas qu'elle soulève de questions particulières parmi vous. Je la soumets donc à votre vote. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

M. LE MAIRE –
Excusez-moi d'avoir oublié cette approbation. Je suppose qu'il n'y a pas de remarque ou observation particulière. Ce procès-verbal est ainsi réputé favorable et vous en remercie.

1.02 – TRANSFERT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES A UNE ENTITE PRIVEE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015

Par délibération n° 21/05/2013/12 en date du 21 mai 2013, les activités périscolaires (accueil des enfants le matin et le soir) ainsi que l'ensemble du personnel ont été transférées de la Caisse des Ecoles à la Ville.

La gestion des accueils périscolaires ayant été externalisée en septembre 2014, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le transfert de ces activités à une entité privée.

La Ville de Roncq a lancé une nouvelle consultation en mars 2015 pour l'organisation et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (mercredi, petites vacances et été), les accueils périscolaires dans les écoles publiques et les nouvelles activités périscolaires (dits TAP). La date de remise des offres était fixée au 27 avril 2015.

Dans son cahier des charges techniques particulières (CCTP), la commune a exprimé ses besoins et ses attentes pour le cadre éducatif de ces différents temps, les modalités de fonctionnement commun et les modalités de fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires.

Le recrutement des personnels d'encadrement des centres et accueils périscolaires et reprise est précisé au sein des modalités de fonctionnement commun (chapitre 2 du CCTP) ainsi qu'en annexes 1, 2A et 2B.

Ce transfert, régi par les dispositions de l'article L 1224-3-1 du Code du Travail, entraîne également un transfert de plein droit du personnel auprès du nouvel employeur.

Ainsi le nouvel employeur a l'obligation de proposer un contrat de travail aux agents non titulaires affectés au service repris. Le contrat proposé devra reprendre les clauses substantielles du contrat actuel : la rémunération, les principales missions confiées à l'agent, le lieu d'affectation, la qualification ainsi que l'ancienneté.

Le personnel transféré a droit au maintien de son niveau de rémunération. Le nouvel employeur doit faire en sorte de conserver le montant de la rémunération perçu au moment du transfert et devra inclure les différents éléments de la rémunération publique comme le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les primes.

Il appartiendra à la Ville de conclure une convention de transfert d'activité avec la personne morale de droit privé. Cette convention définira notamment les conditions et modalités de reprise du personnel.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert des activités périscolaires à l'entité privée UFCV, attributaire du marché précédemment cité, à compter du 1er septembre 2015 et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Notre Comité Technique a été consulté sur cette affaire lors de sa séance du 1er juillet 2015.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Il s'agit simplement de la notification d'un marché qui a été attribué à l'UFCV qui reprendra donc la main sur Kaléide. Vous savez qu'en termes de réglementation tous les personnels, notamment les personnels non titulaires, doivent être repris par le nouvel attributaire.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ce transfert et me donner l'autorisation de signer tous les documents qu'il convient à partir du 1er septembre 2015 puisque c'est la date d'attribution du marché.

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

On peut s'étonner quand même que ce ne soit plus Kaléide d'autant que c'est une structure qui a été montée à l'initiative de la Commune qui est donc pleinement actionnaire de cette SCIC. On s'étonne que ce marché échappe et parte vers l'UFCV qui n'a pas d'expérience sur le territoire depuis de nombreuses années.

M. LE MAIRE –

Que n'auriez-vous dit si le marché avait été maintenu avec Kaléide ?

Que n'aurais-je entendu ?

Cela fait partie de l'histoire de l'appel d'offres.

Un appel d'offres, c'est une concurrence.

Une concurrence, c'est une grille de lecture.

Une grille de lecture, c'est une appréciation finale.

Donc Kaléide n'ayant pas été la meilleure, c'est donc l'UFCV qui remporte le marché !

Je n'y vois rien à redire sauf que Kaléide, c'est une autre histoire.

C'est l'histoire d'une évolution dont chacun, ici, connaît bien les différentes phases, que nous avons accompagnées pendant les premier et deuxième mandats parce que cette phase comprenait des gens qui avaient été des acteurs-clés (je pense à Mme CALLEWAERT) et que, culturellement, on devait accompagner comme il se devait un certain nombre d'évolutions. Je n'y vois rien à redire, je le répète, si ce n'est que c'est une attribution de marché à l'UFCV qui va donc animer nos activités scolaires et périscolaires pendant le temps qui lui est imparti.

Je porte aux voix ; Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 – DONATION D'ARCHIVES PRIVEES A LA VILLE DE RONCQ – A titre gratuit

Les Archives municipales de Roncq participent à la constitution de la mémoire locale. Elles collectent, conservent et valorisent, outre les documents publics produits et reçus par la Ville de Roncq, des archives privées destinées à compléter ses sources.

Les Archives municipales de Roncq ont ainsi reçu en don des archives intéressant l'histoire de la ville, en particulier l'histoire de son architecture, et viennent en conséquence enrichir les fonds déjà conservés.

En application de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal statue sur l'acceptation de ce don fait à la commune.

Né à Roncq en 1935, Monsieur Urbain DEGRYSE est décédé le 6 mai dernier, à l'âge de 80 ans. Membre de l'Ordre des architectes, il a très largement contribué, comme son père avant lui, à façonner le visage de Roncq. Par courrier réceptionné le 18 juin 2015, son épouse Madame Béatrix DEGRYSE et sa fille, Madame Mireille DROART, ont souhaité faire don des archives de Messieurs DEGRYSE à la Ville de Roncq. Ce fonds d'archives estimé à près de 30 mètres linéaires comprend ainsi, outre de nombreux plans, plusieurs photos, maquettes, et dossiers d'entreprise. Une armoire à plans suspendus est également proposée au don.

Le don d'archives, à titre gratuit, à la Ville de Roncq est consenti aux conditions prévues dans la convention annexée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- *accepter le don gratuit aux conditions mentionnées dans la convention ;*
- *autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Cette troisième délibération concerne le don d'archives privées qui sont celles de M. Urbain DEGRYSE que vous voyez en photo. Je voudrais faire mémoire de M. DEGRYSE que chacun, ici, connaissait bien et qui est inscrit dans toute une histoire puisque son papa avait été élu à la ville de Roncq.

Urbain DEGRYSE est né en 1935 à Roncq, bien entendu, et décédé le 6 mai dernier à 80 ans. Il était membre de l'Ordre des architectes et, comme son père, il a contribué à accompagner l'évolution architecturale de notre Commune.

Nous avons été informés par son épouse, Béatrix DEGRYSE, et par sa fille, Mireille DROART, du souhait de la famille de nous céder le fonds d'archives qui est estimé à 30 mètres linéaires et qui comprend un certain nombre de matériaux : plans, photos, maquettes, dossiers d'entreprise, qui étant versés aux collections publiques seront naturellement consultables.

Je vous propose de pouvoir accepter ce don à titre gratuit et de le mettre à la disposition de tous ceux qui le souhaiteront tout en faisant mémoire de M. DEGRYSE ici.

S'il n'y a pas d'objections (aucune), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Création d'un poste de chef de service de police municipale – Tableau des effectifs – Emplois permanents – Actualisation – Régimes indemnitaires – Ajustement et mise en place

Notre assemblée délibérante a validé, dans sa séance du 19 novembre 2014 (délibération n°19/11/2014/51), la création d'un service de Police Municipale et un premier agent a été nommé Gardien de Police Municipale le 1er décembre 2014. Cet agent est actuellement en cours de formation.
La mise en place et l'encadrement de ce service de Police Municipale doivent être confiés dès à présent à un Chef de Service de Police Municipale.

Le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel communal nécessite de ce fait une actualisation, reprise au tableau ci-dessous (Extrait) :

FILIERE POLICE MUNICIPALE			
CADRES D'EMPLOIS	Emplois prévus à l'organigramme au 07/07/2015	Emplois occupés au 07/07/2015	Postes à créer
Cadre d'emplois des Chefs de Service de police municipale – Temps complet	0	0	**+ 1**

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions d'emploi sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale de catégorie B.

Relativement au régime indemnitaire applicable à la filière Police, la délibération de notre assemblée en date du 18 décembre 2003 fixant notamment les montants de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) doit être modifiée pour y intégrer les grades du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale :

FILIERE POLICE
Texte applicable : Décret n° 2002-61 du 14/01/2002

GRADES	Montants de référence annuels au 01/07/2010
Chef de Service de Police Municipale jusqu'au 5ème échelon	588,69 €
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe jusqu'au 4ème échelon	706,62 €

Le crédit global est calculé sur la base des montants annuels ci-dessus x par un coefficient multiplicateur (au maximum 8 fois le taux moyen). Ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.
L'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Il est également proposé l'application de l'Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale régie notamment par le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 et ce dans les conditions suivantes :

FILIERE POLICE
Texte applicable : Décret n° 97-702 du 31/05/1997

GRADES	Pourcentage maximum du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors Supplément Familial de Traitement et Indemnité de résidence)
Chef de Service de Police Municipale jusqu'au 5ème échelon	Indemnité égale au maximum à 22 %
Chef de Service de Police Municipale à partir du 6ème échelon	Indemnité égale au maximum à 30 %
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe jusqu'au 4ème échelon	Indemnité égale au maximum à 22 %
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe à partir du 5ème échelon	Indemnité égale au maximum à 30 %
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe	Indemnité égale au maximum à 30 %

Notre Comité Technique a été consulté sur cette affaire lors de sa séance du 1er juillet 2015.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –
Après la donation de tout le travail intellectuel de M. DEGRYSE, nous allons ajuster notre grille des effectifs puisque vous savez que depuis le 1er décembre 2014 nous sommes entrés dans l'amorce d'une police municipale greffée sur les ASVP de manière à pouvoir accompagner, du moins tant que nous le pouvons, non pas le désengagement de l'Etat mais une remobilisation de l'Etat sur d'autres domaines qui sont aujourd'hui les siens tout en réaffirmant ici que l'Etat a un devoir régalien absolu, celui de maintenir la sécurité des personnes et des biens.

Mais nous ne sommes pas non plus aveugles. Comme pour le collège et comme pour les personnes âgées, il faut s'adapter aux circonstances. Nous avons donc souhaité pouvoir commencer à former, accompagner un certain nombre de nos agents vers la fonction de gardien de police municipale.

Cela nécessitait que nous retoilettions notre organigramme, ce qui est fait ici, avec un certain nombre de points relatifs au régime indemnitaire. Je pense que là aussi cela a été vu par le CTP et que cela n'a pas posé de problème particulier.

Sauf intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 – PRESENTATION D'UN PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – Programmation 2015

Par courriel en date du 4 juin 2015, Monsieur René VANDIERENDONCK, Sénateur du Nord, nous informe des modalités de demande de subvention au titre de la programmation 2015 de la dotation d'actions parlementaires du Sénat (réserve parlementaire). Il intéresse plus particulièrement des projets visant à améliorer la qualité et l'offre de services au public, à savoir :

- *la demande de subvention doit impérativement concerner une opération d'investissement ;*
- *le montant sollicité ne doit pas dépasser 50% du montant HT du projet ;*
- *l'opération ne peut être subventionnée à plus de 80% HT, toutes subventions cumulées (région, département, Etat) ;*
- *une seule subvention sur la programmation budgétaire 2015 ne peut être accordée pour une même opération ou pour une tranche fonctionnelle annuelle ;*
- *aucun commencement d'exécution avant que le dossier soit reçu et réputé complet par le ministère de l'Intérieur (article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales et article 8 du décret du 16/12/99 relatif aux subventions de l'Etat).*

Dès lors où notre ville est encore éligible à ce dispositif au titre de l'exercice 2015, nous vous proposons de solliciter auprès des services de l'Etat une demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation de l'Annexe-Mairie.

Ceux-ci concernent plus particulièrement la mise aux normes en matière de sécurité électrique, la restructuration des différents espaces dédiés au public (notamment accès PMR, amélioration du confort thermique), la rénovation des installations sanitaires pour l'ensemble du bâtiment, le remplacement de la toiture (y compris isolation), permettant ainsi à cet équipement public de s'inscrire dans la voie de la transition écologique.

Le coût estimatif de cette opération (hors maîtrise d'œuvre) s'élève à 850.000 € HT. Les travaux devraient se dérouler sur deux exercices 2015/2016 avec un démarrage prévu dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Il convient alors de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur du Nord, au ***taux maximum de 50%, soit 425 000,00 € HT*** *pour les travaux décrits ci-dessus.*

La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de la séance du 30 juin 2015

_____

M. LE MAIRE –
En l'absence de M. GUIROUS, c'est M. BOSSUT qui va présenter cette délibération. Je l'en remercie par avance parce que c'est une discussion que j'ai eue il y a quelque temps avec René VANDIERENDONCK, qui m'avait proposé de la réserve parlementaire ce que, naturellement, je n'ai absolument pas décliné. On voit que les choses sont maintenant en action.

M. BOSSUT –
Merci, Monsieur le Maire.
En fait, la proposition concernant la réserve parlementaire proposée par le Sénateur du Nord, René VANDIERENDONCK, s'inscrit dans des projets visant à améliorer la qualité et l'offre de service public, à savoir :
- la demande de subvention doit concerner une opération d'investissement,
- elle ne doit pas dépasser 50 % du montant HT sollicité par rapport au projet,
- l'opération ne peut pas être subventionnée à plus de 80 % HT toutes subventions cumulées (Région, Département, Etat).

Cette subvention sera inscrite dans le programme budgétaire 2015.
Aucun commencement d'exécution ne doit être mis en route avant l'attribution de la subvention.

Dès lors que notre Commune y est éligible, on vous propose de solliciter les services du Ministère de l'Intérieur pour bénéficier de cette subvention qui concernera particulièrement la mise aux normes en matière de sécurité électrique et la restructuration des différents espaces dédiés au public pour l'annexe mairie, donc les personnes à mobilité réduite, l'amélioration du confort thermique, la rénovation des installations sanitaires pour l'ensemble du bâtiment ainsi que le remplacement de la toiture (isolation).
Cela permettra à cet équipement public de s'inscrire dans une transition écologique.

Le coût estimé de l'opération est de 850.000 € HT et sera financé sur deux exercices : 2015 et 2016, avec un démarrage prévu dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Il convient donc de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur du Nord, René VANDIERENDONCK, pour un taux maximum de 50 % soit 425.000 € HT.

Ces éléments vous ont été présentés par Rodrigue DESMET au cours de la Commission municipale de la semaine dernière.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Je vous remercie d'avoir pris la relève de M. GUIROUS.
Monsieur VANDAMME, je vous en prie.

M. VANDAMME –
Merci, Monsieur le Maire.
Nous allons nous abstenir sur cette délibération parce que nous considérons que les réserves parlementaires, c'est bien gentil mais c'est de l'argent qui échappe au contrôle de tous, quasiment. C'est une forme d'argent de poche et, sur le fond, nous préférerions, au pire et au mieux, que cela puisse servir aux associations plutôt qu'aux collectivités territoriales.

M. LE MAIRE –
Pour ma part, je préférerais que cela ne serve à personne et que cet argent soit dans le budget de l'Etat, clairement (nous sommes d'accord) avec les réserves parlementaires et les distributions de fifrelets des Conseillers Généraux qui vont gagner des voix en graissant la patte des musiciens. Nous en sommes tout à fait d'accord sauf que cela existe encore et je ne vois pas pourquoi nous refuserions.

Personnellement, j'étais contre le Conseil Général. Cela n'a pas empêché Patrick KANNER de venir inaugurer en me le rappelant d'ailleurs et il avait raison… parce que je lui avais dit « *Patrick, je suis contre le Conseil Général comme institution, je pense qu'elle doit disparaître* »
En même temps il existe. Donc au moment où il pouvait encore nous donner un peu d'argent, je le prenais pour la Commune. C'est un peu cela l'objectif.

Je remercie quand même René d'avoir pensé à nous pour une contribution mais je vous rejoins, sauf que je souhaiterais qu'il n'y ait plus du tout de réserves parlementaires parce que je trouve que ce sont des niches d'ancien régime.

Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
Abstention ..... « Roncq Avenir »

1.06 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA VILLE DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES ET 3ème AGE – Avenant n° 1

Les Villes de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en juillet 2014 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires et seniors.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.6, la présentation annuelle d'un rapport d'activités qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir un avenant annuel à la convention de mutualisation précisant le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2014, d'une part (2) et le montant de la participation de la Ville de Roncq versée à la Ville de Tourcoing pour l'année suivante, en l'occurrence 2016, d'autre part (3).

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence intercommunale réunie à Roncq le 9 juin 2015.

1/ Calcul du coût de revient réel des repas produits

Le rapport d'activités (document en annexe) présente le bilan des 4 premiers mois de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing, soit du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014.

*En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de **3,5141 euros** pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM) et de **5,7069 euros** pour un repas à destination des seniors (portage à domicile, foyer restaurant, restaurant convivial).*

	Repas scolaires et ACM	***Repas seniors***
Montant total des charges (en €)	***1 085 356***	***193 499***
Nombre de repas produits	***308 857***	***33 906***
COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT	***3,5141 €***	***5,7069 €***

2/ Versement de régularisation

Le montant de la participation versée par Roncq en 2014 a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écart entre la participation versée par Roncq et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.5 de la convention, le versement de régularisation, payable au plus tard au 31 octobre de l'année en cours, intègre :

- *la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,*
- *les amortissements et charges financières du matériel investi en commun,*
- *les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.*

*Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de septembre à décembre 2014 établit que la Ville de Tourcoing doit verser **113 000,31 €** à la Ville de Roncq. Cette disposition fait l'objet de l'article n°3 de l'avenant à la convention.*

3/ Versements de la participation de Roncq à Tourcoing en 2016

Conformément à l''article 1.6.3 de la convention, l'avenant proposé (article n°4) détermine le montant de la participation versée par Roncq à Tourcoing pour l'année suivante.

Pour calculer cette participation de l'année N+1 (ici 2016), la convention prévoit de se fonder sur le coût de revient de production réel des repas multiplié par les effectifs prévisionnels n+1 établis sur la base des effectifs moyens de l'année N-1 (ici 2014). Cette somme est corrigée de l'évolution des prix (indice INSEE 4018 E). L'évolution de l'indice INSEE 4018 E présente une légère diminution entre mars 2014 (126.29) et janvier 2015 (124.53), ce qui explique la variation du prix unitaire des repas.

*La participation de la Ville de Roncq est donc valorisée à hauteur de **732 977.27 € pour 2016**, donnant lieu, conformément à l'article 1.6.3 de la convention qui prévoit l'arrondi à la dizaine de milliers inférieure, à 4 versements de 182 500 € chacun, payables au cours de la première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre de l'année 2016. Le solde étant intégré dans le calcul du versement de régularisation de l'année suivante.*

	Coût unitaire (€) 2014	Coût unitaire (€) corrigé de l'indice INSEE 4018 E	Effectif moyen 2014	Nombre de jours de production par an		Nombre de repas prévisionnel 2016	Base Participation annuelle Roncq 2016
SCOLAIRE	3,514 €	3,465 €	1 036	36 semaines *4 jours - 4 jours fériés et pont de l'ascension	139	144 004	498 993,29 €
ACM mercredi	3,514 €	3,465 €	190	36 semaines*1 jour	36	6 840	23 701,52 €
ACM vacances	3,514 €	3,465 €	190	15 semaines*5 jours - 3 jours fériés	72	13 680	47 403,05 €
REPAS A DOMICILE	5,707 €	5,627 €	90	52 semaines*6 jours - 8 jours fériés	304	27 360	153 965,61 €
CONVIVIAL	5,707 €	5,627 €	44	36 semaines *1 jour	36	1 584	8 913,80 €
						TOTAL	732 977,27 €
				Montant retenu pour établir les versements			730 000 €
				Montant des 4 versements			182 500 €

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°1 à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires et séniors (joint en annexe) afin :*
    - *d'autoriser le versement de régularisation au titre de l'année 2014, de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de 113 000,31 € payable au plus tard au 31 octobre 2015,*
    - *d'acter le montant de la participation de la Ville de Roncq pour l'année 2016, soit 730 000 € versés en 4 échéances.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

_____

M. LE MAIRE –
C'est Monsieur GILME qui prend la main pour trois délibérations.
Je vous en prie.

M. GILME –
Merci, Monsieur le Maire.
La Convention intercommunale entre la ville de Roncq et la ville de Tourcoing portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires et 3ème âge va porter sur la régularisation de l'exercice 2014 c'est-à-dire de septembre à décembre 2014 et sur la participation de la ville de Roncq concernant l'exercice 2016.

Dans un premier temps, je tiens à revenir sur la qualité de l'entente entre les villes de Roncq et de Tourcoing. Au cours de cette première année, les deux villes ont réussi à établir un mode de communication, de fonctionnement qui a permis de faire évoluer les prestations par des adaptations de qualité tant au niveau des menus que de l'organisation de la cuisine centrale.
Ainsi le travail conjoint des services municipaux des deux villes permet d'améliorer chaque jour ce partenariat. Les villes de Roncq et de Tourcoing peuvent se féliciter de cette très belle réussite de mutualisation.

L'avenant n° 1 se présente donc de la façon suivante :

- **Tout d'abord le calcul du coût de revient qui est très simple.**

En fait il s'agit de prendre l'ensemble des charges afférentes aux repas (charges de personnel, denrées, fournitures, charges indirectes) que l'on va diviser par le nombre de repas constatés au niveau scolaire et seniors, ce qui nous permet d'établir un coût unitaire de repas produits.
Pour la partie scolaire, il est de 3,5141 €
Et pour les seniors de 5,7069 €

Ensuite nous allons calculer la régularisation.
C'est la différence entre les sommes des charges dues c'est-à-dire la production des repas (le nombre de repas multiplié par le coût unitaire du repas que je viens de vous présenter), les frais de gestion et de coordination.

Nous venons en retirer les dépenses engagées par la ville de Roncq ainsi que les charges financières. Cela nous amène à un montant de 113.000,31 € qui sera versé de Tourcoing vers Roncq.
Conformément à l'article 1.6.5 de la convention, le versement de la régularisation sera payable au plus tard le 31 octobre.

- **La 2ème partie consiste à calculer la participation 2016.**

C'est très simple : ce sont les versements provisionnels 2016. Pour le calcul, nous reprenons les effectifs moyens constatés en 2014 que nous multiplions par le coût unitaire du repas (que je viens de présenter) corrigé de l'indice INSEE, multiplié –lui– par le nombre de jours de production.
Cela nous amène à un montant total de 732.977,27 € arrondi à 730.000 €
Ce qui permet de déterminer 4 versements de 182.500 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire de Roncq à signer l'avenant n° 1 à la convention de l'entente intercommunale pour mutualisation de la production des repas scolaires et seniors afin

- ☞ d'autoriser le versement de régularisation au titre de l'année 2014 de la ville de Tourcoing à la ville de Roncq pour un montant de 113.000,31 € payable au plus tard le 31 octobre 2015,
- ☞ d'acter le montant de la participation de la ville de Roncq pour l'année 2016 soit 730.000 € versés en 4 échéances.

M. LE MAIRE –
Merci ; y a-t-il des observations ? (Aucune intervention)
Je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des obligations de service public avec la SCIC Kaléide – Consolidation des comptes pour la période du 1/10/2013 au 31/12/2014 – Avenant n° 4

*Par délibération n° 17/12/2013/55 en date du 17 décembre 2013, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à une compensation prévisionnelle de **233 025 €** au titre du dernier trimestre de 2013 (1er octobre au 31 décembre 2013) et de **780 000 €** pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014, dans le cadre de la convention de financement des obligations de service public (O.S.P) conclue entre la ville de Roncq et la SCIC KALEIDE en matière d'accueil de la petite enfance.*

Pour mémoire, à titre exceptionnel, ce préfinancement de la ville couvre une période de quinze mois, la date du 1er octobre 2013 correspond à la mutation juridique de l'association « Service des Familles » en SCIC KALEIDE.

Il nous appartient donc ce soir de procéder à la consolidation des comptes pour la période concernée.

*L'arrêté des comptes (consolidation) au 30 décembre susvisé, laisse apparaître une insuffisance de gestion d'un montant total de **6 112 €** réparti comme suit :*

- *Du 1er octobre au 31 décembre 2013 : 2 996 €*
- *Du 1er janvier au 31 décembre 2014 : 3 116 €*

Cette insuffisance de gestion suppose par conséquent un besoin de financement municipal complémentaire à hauteur du déficit constaté.

Après analyse détaillée des comptes produits par la SCIC KALEIDE (bilan et compte d'exploitation), un financement complémentaire de la part de la Ville ne semble pas s'imposer, dès lors où ce « léger » déficit est susceptible d'être absorbé par cette structure (report sur l'exercice comptable N+1) compte tenu qu'il représente à peine 0,3 % des charges totales pour la période considérée (+/- 2 Millions).

Il vous est donc proposé de consolider le financement municipal définitif ainsi qu'il suit :

- *période du 1er octobre au 31 décembre 2013 : **233.025 €***
- *période du 1er janvier au 31 décembre 2014 : **780.000 €***
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de financement des Obligations de Service Public (OSP).*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous pouvez poursuivre.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, l'activité de la SCIC Kaléide Petite enfance est la suivante : cette dernière assure la gestion du multi-accueil du Blanc-Four (ce que l'on appelle les Galopins), le multi-accueil du Centre-Bourg (la Maisonnette), la crèche familiale (les Compères) et le relais assistantes maternelles (RAM).

En décembre 2013, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à une compensation prévisionnelle de 233.025 € au titre du dernier trimestre 2013, à savoir du 1er octobre au 31 décembre 2013, et de 780.000 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

dans le cadre de la convention de financement des obligations de service public conclue entre la ville de Roncq et la SCIC Kaléide en matière d'accueil de la petite enfance.

Il nous appartient donc ce soir de procéder à la consolidation des comptes pour la période concernée.
L'arrêté des comptes au 30 décembre susvisé laisse apparaître une insuffisance de gestion d'un montant total de 6.112 € répartis comme suit :

- du 1er octobre au 31 décembre 2013 ..... 2.996 €
- du 1er janvier au 31 décembre 2014..... 3.116 €

Après analyse détaillée des comptes produits par la SCIC Kaléide et échanges avec la direction de cette dernière, un financement complémentaire de la part de la Ville ne semble pas s'imposer dès lors que ce léger déficit est susceptible d'être absorbé par cette structure, par un report sur l'exercice 2015.

Il vous est donc proposé de consolider le financement municipal définitif ainsi qu'il suit :

- Période du 1er octobre au 31 décembre 2013 ..... 233.025 €
- Période du 1er janvier au 31 décembre 2014..... 780.000 €

Et ainsi d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de financement des obligations de service public. Merci.

M. LE MAIRE –
Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) – Modification des critères d'actualisation

Par délibération n° 27/08/2011/46 en date du 27 septembre 2011, la ville de Roncq a pris le parti de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation en mutant la taxe sur l'électricité en Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité avec effet au 1er janvier 2012.

De la même manière, il a également été fait le choix de faire application d'une actualisation annuelle de ce taux avant la date du 1er octobre, conformément à l'article L 2333-4 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de la circulaire du 4 juillet 2011.

Pour mémoire, le taux d'actualisation était respectivement :

- *En 2012 : 8,12*
- *En 2013 : 8,28*
- *En 2014 : 8,44*

- En 2015 : 8,50

La loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 et notamment l'article 37 est venue simplifier les règles de modulation tarifaire de la TCFE, en limitant le nombre de valeurs de coefficients multiplicateurs uniques qui peuvent être arrêtées par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements.

A compter du 1er janvier 2016, la Ville de Roncq est libre de fixer la valeur du coefficient multiplicateur à 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50 ; cette valeur n'est plus actualisable. Ce coefficient multiplicateur s'applique au tarif de « base » de la taxe dont le barème est fixé de la manière suivante depuis le 1er janvier 2011 :

TYPE DE CONSOMMATION	QUALITE DE L'ELECTRICITE	TARIF €/MWh
Consommation Professionnelle	Puissance inférieure ou égale à 36 kVA	0,75
	Puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA	0,25
Consommation Domestique	Puissance inférieure ou égale à 250 kVA	0,75

Compte tenu de ces modifications, il vous est proposé de conserver le coefficient multiplicateur à la valeur de 8,50 pour une application à la date du 1er janvier 2016. Sauf délibération contraire, ce coefficient restera à 8,50 pour les années à venir.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Je vous invite à continuer, Monsieur GILME, puisque vous êtes sur une bonne lancée.

M. GILME –

Concernant la TCCFE, nous allons devoir nous prononcer sur la simplification des règles de modulation tarifaire de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Je pense qu'il est nécessaire de rappeler que, suite à l'organisation du marché de l'électricité en 2010, le calcul de la taxe est assis sur la consommation et non plus sur la facturation depuis le 1er janvier 2012.

Nous avons très récemment voté, lors du Conseil municipal du 22 septembre 2014, une actualisation du coefficient multiplicateur à 8,50.
Aujourd'hui la loi n° 2014-1655 des finances rectificative pour 2014 et notamment l'article 37 permet de simplifier ces règles de modulation tarifaire en arrêtant l'un des coefficients

proposés et par la suite aucune actualisation annuelle ne sera nécessaire, sauf s'il est décidé de changer de coefficient.

Dans la suite et la cohérence du vote de septembre 2014, il est proposé de conserver le coefficient multiplicateur à la valeur de 8,50 ; merci.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Y a-t-il des observations ?
Monsieur WABANT.

M. WABANT –
Merci, Monsieur le Maire.
Nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que nous nous étions déjà abstenus sur l'augmentation à 8,50 la dernière fois et parce qu'à plusieurs reprises nous avons soulevé le fait que cette taxe, qui ponctionne aussi ceux qui parfois ont les plus faibles revenus parce qu'ils ne peuvent pas investir sur l'économie d'énergie, n'est pas prioritairement affectée dans le budget à des dépenses et des soutiens d'économie d'énergie.

M. LE MAIRE –
Je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
Abstention ..... « Roncq Avenir »

1.09 – VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL – Immeuble communal 6 rue Jean Jaurès - Cession

Suivant délibération n° 27/09/2011/53 du 27 septembre 2011, le Conseil Municipal autorisait le Maire à conclure une convention d'occupation de l'immeuble accolé à la salle CATRY, au 6 rue Jean Jaurès, aujourd'hui identifiable sous l'enseigne « Chez Matthieu » pour une durée allant du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2016 (convention signée le 3 octobre 2011).

L'assemblée délibérante adoptait ainsi les conditions d'un partenariat entre la ville, en quête de dynamisation du commerce de proximité, et Monsieur Matthieu TOULEMONDE, porteur d'un projet de commerce d'épicerie fine.

L'activité prospère depuis près de 4 ans et Monsieur TOULEMONDE ambitionne à présent au regard de la viabilité de son affaire mais aussi sans doute de la nature précaire du bail accordé (résultant de la domanialité publique de l'immeuble), d'acheter les murs du commerce qu'il a implanté et développé.

L'immeuble suivant estimation des domaines en date du 29 mai 2015 a été évalué 84 000 € tandis que Monsieur TOULEMONDE avait déjà fait une offre à hauteur de 98 000 €.

Dans une optique de gestion dynamique et rationnelle de notre portefeuille foncier, il vous est proposé d'accueillir favorablement la proposition pour ce bien constitué d'une cave, d'un RDC de moins de 50 m² avec cour de 12 m² , d'un étage d'environ 30 m² , et d'un grenier non accessible.

Comme exposé dans la convention signée avec Monsieur TOULEMONDE, l'immeuble mis en location a intégré le Domaine Public. Sa vente contraint dès lors en application de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, à constater dans un 1er temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du Domaine Public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, à prononcer son déclassement du Domaine Public pour permettre son classement dans le domaine privé communal et ainsi autoriser la vente.

Enfin, comme l'immeuble à céder est repérable au cadastre sur une parcelle commune à la salle Catry (AK 846), le détachement de l'immeuble nécessite une opération de division dont les frais seront mis à la charge de l'acquéreur.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal, concernant la parcelle AK 846 partie telle que précédemment décrite :

- *de constater sa désaffectation du domaine public, justifiée par l'occupation actuelle d'un commerce ;*
- *d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;*
- *d'approuver sa cession au montant de 98 000 € pour une surface cadastrale de l'ordre de 70 m² , à déterminer après intervention d'un géomètre-expert dont les frais seront supportés par l'acquéreur ;*
- *d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, nous vous écoutons.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Il est porté à votre attention, de la part de M. TOULEMONDE, une valorisation du patrimoine communal : immeuble communal 6 rue Jean-Jaurès qui, aujourd'hui, accueille l'épicerie « Chez Matthieu ».

Il avait été décidé, lors du Conseil municipal du 27 septembre 2011, une convention d'occupation de cet immeuble sous l'enseigne « Chez Matthieu » pour la période du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2016.
Pour pérenniser son entreprise, M. TOULEMONDE nous a demandé de faire l'acquisition de l'immeuble pour un montant de 98.000 € et comprenant une cave, un rez-de-chaussée de moins de 50 m² avec cour de 12 m², un étage d'environ 30 m² et un grenier non accessible.

Il est donc nécessaire de constater la désaffectation du domaine public justifiée par l'occupation actuelle du commerce, approuver le déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.
Ainsi approuver la cession au montant de 98.000 € pour une surface cadastrale de l'ordre de 70 m² à déterminer après intervention du géomètre-expert dont les frais seront supportés par l'acquéreur.
Et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

M. LE MAIRE –
Merci, Madame THOREZ.
Je voudrais souligner que c'est une belle opération que nous avons faite en accompagnant un jeune à qui on a permis de mettre le pied à l'étrier dans une activité qui n'existait pas sur la Commune ; il n'y avait donc pas de concurrence déloyale ou autre problème.
Je rappellerai quand même avoir tout entendu dans cette enceinte mais que nous sommes très contents d'avoir pu être en quelque sorte une couveuse pour un jeune qui a pu faire ses preuves pendant 5 ans. En général, au bout de 5 ans, on peut dire qu'on est un peu sorti des difficultés ou des incertitudes relatives au fonctionnement d'un commerce. Aujourd'hui, il a envie de voler de ses propres ailes, ce qui est tout à fait normal et c'est notre devoir d'accompagner quelqu'un dont on pense que l'activité commerciale perdurera dans un secteur qu'on avait voulu conforter dans les années 2000 lorsque nous avons reconfiguré le Centre-Bourg. Voilà donc une très belle opération.

Lorsque je vois aussi les efforts du Maire de Tourcoing pour maintenir du commerce en proximité, cela relève un peu des mêmes efforts puisque le loyer était modéré, eu égard au lancer de son activité sur un créneau (je le répète) tout à fait précis.

Quelques mots pour rappeler cette bonne santé du commerce local et pour dire combien on nous envie dans la métropole la diversité des commerces… Avoir une poissonnerie, un certain nombre de boulangeries, de boucheries sur une petite surface, c'est totalement

extraordinaire. Il suffit de traverser le linéaire de la rue de Lille pour se rendre compte que toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne.
Je dis souvent : la ville Auchan avec l'hypermarché historique.
Cela veut dire que tous les modes de proposition de consommation peuvent fonctionner à partir du moment où la qualité est au rendez-vous et Matthieu fait partie de ces gens qui proposent des produits de qualité et donc, finalement, trouvent des clients.

Madame THOREZ, je pense que vous reviendrez devant nous dans les prochaines semaines pour avoir encore rencontré hier des gens de la Chambre de Commerce pour nous faire part d'une enquête qui a été réalisée sur le commerce à Roncq et qui pourra servir dans la comparaison avec d'autres communes de la même taille, pour un renouveau du commerce dans notre métropole.

Mme THOREZ –
Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais juste ajouter que la Ville a été précurseur dans ce domaine pour initier des boutiques en ville. Aujourd'hui un mouvement national qui s'appelle « Boutique à l'essai » a été initié par des personnes dont la volonté est de mettre en place et accompagner le commerce de proximité, de mettre en fait à l'essai les produits et la qualité du commerce.
Je voulais le signaler et vous avez été quasiment les premiers à l'initier en ville.

M. LE MAIRE –
Peu importe qui est le premier, l'important est de pouvoir embrayer et, surtout, de faire en sorte qu'un jeune puisse trouver un débouché à son talent. S'il fallait le refaire, nous le referions bien entendu et nous le referons à toute occasion qui nous sera présentée.

Sans autre intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 – VERSEMENT DE DIVERSES GRATIFICATIONS (Médailles du travail, anniversaires de mariage, chèques naissance) – Fin du dispositif

Dans le cadre de la révision de certaines de nos actions en matière de participation financière municipale à destination de nos concitoyens, il vous est proposé de revoir certains dispositifs actuellement en vigueur dès lors où l'intervention de la ville, dans le contexte budgétaire national actuel, peut désormais sembler contestable quant à l'utilisation des fonds publics. Cela concerne plus particulièrement les trois actions suivantes :

La première intéresse les médaillés du travail du secteur privé. Par délibération en date du 27 novembre 1986, l'assemble délibérante avait décidé d'accorder aux titulaires de la Médaille du Travail, résidant à Roncq, les primes suivantes (après conversion en €) :

- *Echelon vermeil (30 ans) ..... 16,77 €*
- *Echelon or (35 ans)..... 33,54 €*
- *Echelon grand-or (40 ans)..... 38,11 €*

Ces montants sont demeurés inchangés depuis cette date.

La deuxième a trait aux gratifications versées aux couples fêtant leur 50ème, 60ème 70ème, 75ème et 80ème anniversaire de mariages. La délibération n°23/05/2006/25 en date du 23 mai 2006 (venant modifier la délibération d'origine du 15 septembre 1995) en a fixé les montants repris ci-dessous :

- *50ème anniversaire : 200 €*
- *60ème anniversaire : 250 €*
- *70ème anniversaire : 300 €*
- *75ème anniversaire : 350 €*
- *80ème anniversaire : 400 €*

Enfin, la ville accorde également une participation financière aux parents à l'occasion de la naissance ou de l'adoption de leur enfant. Il s'agit d'un chèque-naissance d'une valeur de 50 € en application de la délibération n° 23/05/2006/24 du 23 mai 2006.

Au-delà de cet engagement financier, chaque dispositif s'accompagne d'une cérémonie (avec remise d'un présent) organisée par la ville et prise en charge par le budget de la commune.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de mettre fin au versement des gratifications reprises ci-dessus avec effet :

- *A la date du rendu exécutoire de la présente délibération pour les médaillés du travail du secteur privé ;*
- *Au 1er janvier 2016 pour les anniversaires de mariage et les chèques-naissance.*

Bien évidemment, la ville souhaite conserver les diverses manifestations cérémoniales, moments d'échanges et de convivialité, signe du bien vivre au sein de notre commune et auquel nous demeurons profondément attachés.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Pour présenter cette délibération, je passe la parole à Thérèse-Marie COUVREUR.

Mme COUVREUR –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de revoir certaines participations financières municipales concernant :

1. Les médaillés du travail : les montants de ces primes datent de 1986 et n'ont jamais été réévalués.
2. Les gratifications versées lors des anniversaires de mariages (Noces d'or, de vermeil, etc.).
3. Les chèques-naissance.

Le cocktail, qui est organisé lors de ces cérémonies, est peut-être particulier à Roncq ; c'est important chez nous.
En général ce cocktail est prévu pour une cinquantaine de personnes et, bien souvent, on se retrouve avec un peu plus de participants.
Finalement il est plus intéressant de renforcer le cocktail à la disposition des récipiendaires, selon le nombre de personnes qu'ils souhaitent.

De plus, il est vrai que la ville de Roncq offre aux mariés ainsi que lors des baptêmes, le film-vidéo sur clé USB de la cérémonie.
Là aussi, c'est particulier à Roncq et cela n'existe pas ailleurs mais, finalement, cela fait très plaisir.

A mon sens, il faut rester sur ce genre de cadeau.
Je précise encore qu'il n'y a plus de gratifications dans les autres communes ; Roncq est la dernière ville à pratiquer ce type de chose qui date de pas mal de temps.

M. LE MAIRE –
Je voudrais rajouter, Madame COUVREUR, que l'on peut s'enorgueillir à Roncq de faire les choses plutôt bien puisque tous les candidats au mariage sont reçus par l'officiant ; c'est extrêmement important. Je ne pense pas que cela existe dans toutes les communes.

Par ailleurs, il y a une ingénierie du mariage qui, ici, est particulière : la salle est belle mais, comme vous l'avez rappelé, le film de la cérémonie (sur clé USB) est très apprécié par ceux qui se marient.
Pour ceux qui fêtent leurs Noces d'or, de la même manière, on s'adapte, on reçoit et on offre un cocktail qui, bien souvent, dépasse les 50 personnes et il faut naturellement renouveler nos vieux schémas.

Pour ma part, je vous le dis, je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions revisiter ces procédures qui datent d'une autre époque tout en nous disant que nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons, bien au contraire.
Tout ne se mesure pas à la subvention que l'on octroie ; il n'y a pas que la subvention, il y a la valorisation de tout ce que nous faisons, du temps passé, l'ingénierie technique que nous mettons en œuvre… Tout cela compte et cela n'existait pas il y a dix ans. Je pense qu'un effort qualitatif a été fait par la Ville et j'oserais même dire que, souvent, nous ne refusons pas les gens qui ont un lien très ténu avec la ville de Roncq et qui souhaitent se marier à Roncq pour donner un peu de lustre et de cadre à leur cérémonie.

Monsieur WABANT, vous avez la parole.

M. WABANT –
Merci, Monsieur le Maire.
Effectivement tout ce qui est fait dans la Commune en matière de vie familiale est tout à fait positif. Simplement nous pensons que cette délibération, dans une période quand même d'instabilité, notamment sur les valeurs, sans vouloir être ringard et passéiste, envoie un message qui ne nous semble pas positif par rapport notamment à ceux qui sont concernés c'est-à-dire les salariés sachant que les médailles du travail, vous l'avez dit vous-même comme Madame COUVREUR à l'instant, conduisent à ce que la cérémonie ne réponde pas aux attentes que l'on peut en avoir.
Vous l'avez signalé et je partageais l'essentiel de ce que vous avez dit le 1er mai.

En tirer comme conséquence le maintien d'une cérémonie à laquelle les gens ne participent pas plutôt que de maintenir voire d'améliorer une prime pour les médailles du travail qui vont encore exister puisque la limitation en matière du nombre d'emplois a été supprimée. Cela permet effectivement de faire face au fait que les salariés vont changer régulièrement d'entreprises. On n'est donc plus sur une vision passéiste de cette médaille du travail.

Apporter une gratification également aux naissances et aux anniversaires de mariage pour les ménages, les couples qui ont traversé la vie avec le moins d'encombres possibles et qui ont réussi à rester solides dans une époque où on zappe sur tout, ne nous paraît pas être une mauvaise chose que de les maintenir aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons proposé de maintenir les primes d'anniversaires de mariage, de maintenir le chèque-naissance et d'augmenter les primes pour les médailles du travail tout

en supprimant la cérémonie de remise si elle ne correspond plus à ce que souhaitent les gens.

M. LE MAIRE –
Deux points.

1. Je pense que la fidélité ne se paie pas, elle se valorise.

Je pense qu'elle se valorise très bien à Roncq.
Je maintiens, avec Thérèse-Marie COUVREUR, cette vision des choses.

2. Ce n'est pas parce que les gens font, qu'il faut faire comme ils le pensent.

La cérémonie de remise des médailles, c'est un lieu de rassemblement républicain. Il n'y aurait qu'une seule personne dans la salle, nous devons y être impérativement.

Si demain tout le monde voulait garer sa voiture, comme c'est le cas aujourd'hui, n'importe comment sur les trottoirs, cela voudrait dire qu'on prendrait ce fait accompli pour la loi.
Non ! La loi, c'est autre chose !

J'entends votre argument et vous pouvez l'exprimer sans aucune difficulté sauf que nous avons une vision totalement différente et que nous prouvons par les faits que nous valorisons les cérémonies et l'accueil des personnes qui viennent ici d'une manière tout à fait confortable et tout à fait convenable.

Je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
Contre ..... « Roncq Avenir »

1.11 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal – Forfaits 2015

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEC Saint François et Saint Roch pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2015 et de notre délibération n° 15/11/2011/56 du 15 novembre 2011 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2015 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2014 (réf. : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2015 sont arrêtés comme suit :

*Forfait maternel**	***1.399,81 €/enfant*** *(1.298,26 € en 2014)*

*Forfait primaire**	***793,44 €/enfant*** *(793,80 €/enfant en 2014)*

**élèves domiciliés à Roncq*

Elève relevant de l'accord intercommunal	*Forfait de 184 €/enfant (inchangé)*
Elève sans accord intercommunal	*Aucune participation communale*

Ces forfaits de 1 399,81 €, 793,44 € et 184 € ont été soumis aux OGEC pour avis concernés lors d'une réunion le 8 juin 2015. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1ère quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

FORFAIT CONSOLIDE
X EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2015
FORFAIT DEFINITIF GLOBAL

- ACOMPTE N° 1 (janvier)
- ACOMPTE N°2 (avril)
- SOLDE DU (septembre)

(tableau joint en annexe)

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015.

M. LE MAIRE –
Monsieur TELLIER, voulez-vous enchaîner ?

M. TELLIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Cette première délibération concerne le financement municipal à l'enseignement privé sous contrat et porte plus particulièrement sur le calcul des forfaits 2015.

Je rappelle que, dans le cadre de l'accord que nous avons avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch pour la période 2010/2015, nous avons établi un mode de calcul sur lequel nous sommes tombés d'accord et qui consiste chaque année à arrêter la quotité concernant les dépenses engagées en 2014.

Concernant le calcul qui a été réalisé par les services municipaux, on arrive à un forfait maternel de 1.399,81 € par enfant et un forfait primaire de 793,44 €. Il s'agit là évidemment du forfait « première version » c'est-à-dire celui qui concerne les résidents sur Roncq.

2ème catégorie : ce sont des élèves qui relèvent de l'accord intercommunal et on est là sur un forfait invariable qui est porté à 184 € par enfant et qui, lui, reste inchangé.

Enfin, pour information, pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un accord intercommunal, la Ville ne participe à aucun financement.

Ce rapport financier a été soumis aux OGEC pour avis lors d'une réunion en mairie le 8 juin dernier et les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions.
Voilà, Monsieur le Maire, pour cette première délibération.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur TELLIER.
Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.12 – DONATION DE L'EDUCATION NATIONALE A LA VILLE DE RONCQ – A titre gratuit

La Ville de Roncq a, dans le passé, mis à disposition de l'Inspection Tourcoing-Roncq deux salles de classe de l'école Pablo Neruda - rue Pierre Brossolette. Ces espaces ont été définis comme « centre de formation » pour les équipes enseignantes de la circonscription (le CRFS). L'Education Nationale a équipé ces espaces de mobilier :

- *un espace de réunion composé de tables et chaises,*
- *une salle d'initiation à l'informatique composée de tables informatiques et équipements informatiques.*

Ces espaces réservés à la circonscription de Tourcoing - Roncq ne répondent plus aux besoins de l'Education Nationale (espace informatique non adapté et salle de réunion trop petite). De même, dans le cadre de l'ouverture de nouvelles classes sur le site scolaire Pablo Neruda, ces salles de classe seront utilisées pour les temps d'enseignement.

Par attestation reçue en date du 20 avril 2015, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Nord a fait un don, à titre gratuit, à la Ville de Roncq des équipements présents dans ces deux espaces.

La Ville de Roncq envisage de redéployer le mobilier de la salle de réunion dans une autre salle de classe de l'école Pablo Neruda. Cet espace de réunion sera utile à l'établissement scolaire pour les

ateliers scolaires, les conseils d'école et sera pertinent pour les temps périscolaires (TAP) et extrascolaires (ALSH).

En ce qui concerne les équipements informatiques, le mobilier proposé est réformé car il ne répond plus aux besoins actuels des enseignements informatiques.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015.

M. LE MAIRE –
Monsieur TELLIER, nous vous écoutons.

M. TELLIER –
C'est une délibération un peu exceptionnelle puisque ce ne sont pas les communes qui vont faire un don à l'Etat mais c'est l'Etat qui va faire un don aux communes. C'est suffisamment rare pour être souligné mais je vous rassure tout de suite, il ne s'agit pas de sommes extravagantes mais surtout de mobiliers. Toujours est-il que c'est déjà cela que l'on récupère. Je vois déjà M. BOSSUT qui frétille… C'est plutôt bon signe.

(Rires)

Juste pour mémoire. Dans le passé, la ville de Roncq, par convention, avait mis à disposition de l'Inspection Tourcoing-Roncq deux salles de classe de l'école Pablo-Neruda située rue Pierre-Brossolette et l'Education Nationale s'en était servie, notamment pour des réunions ainsi que pour de l'initiation informatique.
Il se fait que ces deux salles, aujourd'hui, ne correspondent plus aux besoins de l'Education Nationale et, par ailleurs, cela va nous permettre de les réoccuper dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'école Pablo-Neruda.

En date du 20 avril 2015, la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale a fait don, à titre gratuit, à la ville de Roncq des équipements présents dans ces deux espaces :

- Le mobilier de la salle de réunion que nous allons réutiliser à la fois pour les ateliers scolaires, les conseils d'école, éventuellement pour les temps périscolaires.
- Quant aux équipements informatiques, il s'avère qu'ils sont obsolètes. Nous ne pourrons donc pas nous en servir.

L'objet de cette délibération, c'est d'accepter ce don gratuit.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Pour une fois que l'Education Nationale a des largesses, c'est formidable.

Sans observation ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci à vous.

1.13 – FERMETURE DE L'ECOLE PRIMAIRE LOUIS-PERGAUD – Désaffectation préalable des locaux à usage scolaire

Par délibération n° 19/11/2014/53 du 19 novembre 2014, le conseil municipal a approuvé le principe de la fermeture de l'école Louis Pergaud à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Pour entériner l'option qui a été prise, la procédure administrative exige à présent de notre assemblée qu'elle se prononce sur la désaffectation de l'école, en d'autres termes, qu'elle décide de la cessation d'affectation de l'immeuble au service public de l'enseignement et ce, après avoir recueilli l'avis simple du Préfet.

Dans le cadre de ces formalités prescrites par la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, la Commune a présenté une demande en date du 26 mai 2015 à la Préfecture du Nord.

Suivant courrier du 25 juin 2015, précédé de l'approbation du Recteur d'Académie appelé à apprécier l'incidence de la mesure au regard du service public de l'enseignement de l'Education et des nécessités de son bon fonctionnement, tel que cela a d'ailleurs pu vous être exposé lors du conseil municipal précité du 19 novembre 2014, le représentant de l'Etat nous a fait connaître son avis favorable.

Par suite, il est proposé au Conseil municipal de décider de la désaffectation de l'école Louis Pergaud à compter du 1er septembre 2015.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. TELLIER –

Troisième délibération qui, dans le cadre de la fermeture de l'école primaire Louis-Pergaud, concerne la désaffectation préalable des locaux à usage scolaire.

Je rappelle que, par délibération de novembre 2014, le Conseil municipal a approuvé le principe de la fermeture de l'école Louis-Pergaud à la fin de l'année scolaire 2014/2015. Nous y sommes ; c'est aujourd'hui effectif. Il s'agit désormais d'enclencher la procédure administrative, à savoir que le Conseil municipal se prononce sur la désaffectation de l'école,

ce qui veut dire en réalité qu'elle décide la cessation d'affectation de l'immeuble en tant que service public de l'enseignement, après avoir recueilli évidemment l'avis simple du Préfet.

Je rappelle également que, par courrier du 25 juin 2015 qu'a précédé l'approbation du Recteur d'Académie, nous avons reçu cette notification, cet avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de la désaffectation de l'école Louis-Pergaud à compter du 1er septembre 2015.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre ..... « Roncq Avenir »

1.14 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2015 – 4ème versement

Dans le prolongement des délibérations de notre conseil municipal en date du 16 décembre 2014 (n° 16/12/2014/66), du 21 avril 2015 (n° 21/04/2015/21) et du 26 mai 2015 (n° 26/05/2015/35) portant respectivement subventionnement associatifs au titre des 1er, 2ème et 3ème versements, nous vous proposons ce soir de vous prononcer favorablement pour un 4ème versement de subvention.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce 4ème versement :

ASSOCIATIONS	2015			
	Demande au titre de 2015	*1er versement (CM du 16/12/2014)*	*4ème versement*	*TOTAL SUBVENTION*
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000 €	2 000 €	1 000 € (solde)	3 000 €
BMX	5 000 €	Néant	4 000 €	4 000 €
TOTAL	8 000 €	*2 000 €*	**5 000 €**	7 000 €

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Nous allons passer la parole à Monsieur DA SILVA pour les trois dernières délibérations.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous proposer de voter un 4ème versement de subvention à des associations. Ce sera la dernière demande que je ferai cette année quant aux versements classiques de subventions.

- Bleuets Twirling Bâtons

Cette association a déjà reçu un premier versement en décembre 2014 de 2.000 € en acompte sur la subvention 2015.

Je vous propose de voter un solde de 1.000 € soit un total de 3.000 € pour l'année.

- BMX

Cette association n'a pas eu d'acompte et je vous propose de reconduire la subvention qu'elle a perçue en 2014 soit 4.000 € comme auparavant.

Pour ces deux associations que j'ai rencontrées il y a quelques semaines, ces projets de budget leur paraissent tout à fait normaux et je crois que cela leur convient pour finir la saison.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.15 – ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) – Convention annuelle d'objectifs 2014/2015 – Consolidation des comptes – Prolongation pour la période scolaire 2015/2016

Par convention annuelle d'objectifs, (conclue pour deux périodes successives 2012/2013 et 2013/2014) un partenariat a été mis sur pied avec des clubs sportifs, sous l'appellation l'Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S.) avec pour objectif d'offrir un parcours de découvertes sportives (hors temps scolaire) aux enfants fréquentant les écoles primaires (publiques ou privées), avec priorité aux enfants roncquois.

Ces clubs partenaires sont au nombre de DOUZE :

- *Le BMX CLUB ;*
- *La BOULE FERREE RONCQUOISE*
- *E.O.L.E.*
- *L'ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE*
- *Les FRANCS-ARCHERS*
- *Le JUDO CLUB*

- Le TENNIS CLUB
- L'ULJAP
- L'USR BASKET
- L'USR NATATION
- L'USR GYMNASTIQUE
- Le VOLLEY-BALL RONCQ

Au titre de l'année 2014/2015, nous avons octroyé un subventionnement prévisionnel d'un montant total de 7.990 €.

Conformément à notre délibération n° 08/07/2014/26 du 8 juillet 2014, il appartient à l'assemblée délibérante de consolider les comptes au titre de l'année précitée et d'en arrêter les montants définitifs ainsi que les reliquats ou d'éventuels déficits.

Par ailleurs, ce dispositif étant reconduit pour l'année 2015/2016, il convient dès à présent d'en fixer le préfinancement basé sur le même principe d'une participation financière municipale à raison de 30 € par séance (heure/groupe).

Le tableau repris ci-dessous reprend de manière détaillée le bilan financier 2012/2013 – 2013/2014 et 2014/2015 ainsi que le préfinancement municipal pour la période 2015/2016, pour un montant total de ***13 070 €****, prévu au chapitre 65 – imputation budgétaire 6574 – sous fonction 40.*

De la même manière que ce soir et au terme de l'année 2015/2016, nous aurons à nous prononcer sur la validation des comptes définitifs.
Si l'ensemble de ces dispositions reçoit votre agrément, nous vous proposons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 4 (projet joint en annexe).

La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de la séance du 30 juin 2015

_____

ACTIVITÉS	BILAN FINANCIER													
	SUBVENTION VERSEE 2012	**SUBVENTION-NEMENT CONSOLIDEE 2012/2013**	SOLDE CONVEN-TION 2012/2013	PREFINAN CEMENT 2013/ 2014	SUBVENTION VERSEE OCTOBRE 2013	COUTS SEANCES REALISEES 2013/2014	ECART (a)	PREFINAN CEMENT 2014/2015 (b)	PROVISION RESIDUELLE POUR 2014 (c) = (b) – (a)	SUBVENTION VERSEE NOVEMBRE 2014	**COUTS SEANCES REALISEES EN 2014/2015** ***Réel périodes 1-2-3-4 Estimatif période 5***	ECART (d)	PREFINAN CEMENT 2015/2016 (e)	PROVISION RESIDUELLE POUR 2015 (f) = (e) + (d)
Tennis Table	1 000	720	280	930	650	600	50	990	940	940	420	-520	960	**440**
Volley	2 600	840	1 760	990		390	-1 370	990	-380	0	420	420	1 020	**1 440**
BMX	400	420	-20	990	1 010	780	230	990	760	760	630	130	1 020	**890**
Judo	2 300	960	1 340	930		780	-560	990	430	430	810	380	960	**1 340**
Tir à l'arc	1 900	1 170	730	1 920	1 190	390	800	1980	1 180	1 180	1 620	440	1 980	**2 420**
Tennis	1 000	840	160	930	770	570	200	960	760	760	900	140	990	**1 130**
Danse	600	180	420	990	570	390	180	990	810	810	600	-210	1 020	**810**
Football	1 100	0	1 100	930 930	760	570	190	990	800	800	390	-410	990	**580**
Boule ferrée	1 000	570	430	990	560	0	560	990	430	430	180	-250	1 020	**770**
Gymnastique	1 000	1 530	-530	1 980	2 510	780	1 730	1980	250	250	570	-320	2 040	**2 360**
Natation	1 000	960	40	990	950	540	410	990	580	580	330	-250	1 020	**770**
Basket				930	930	990	60	990	1 050	1 050	180	-870	990	**120**
TOTAL	**13 900**				**9 900**			**13 830**	**7 610**	**7 990**			**14 010**	**13 070**

Nombre total d'inscrits 2014/2015 prévisionnel : **130**
RAPPEL du nombre total d'inscrits 2013/2014 : **136**

M. LE MAIRE –
Monsieur DA SILVA, vous pouvez poursuivre.

M. DA SILVA –
Il s'agit tout simplement de vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire la convention qui lie la municipalité à certaines associations sportives pour les activités de découverte de sports dans nos clubs par l'AMIS.
(Lecture des clubs concernés repris dans la délibération)
Ces associations participent depuis le début aux activités de l'AMIS et cela fonctionne très bien. Pour la saison 2014/2015, ce sont 130 enfants qui en ont profité pour 235 séances dans les divers clubs. Je crois que les enfants, les parents et les clubs sont satisfaits de ce partenariat qui permet aux enfants de découvrir les divers sports proposés par les clubs sportifs roncquois tout en n'ayant pas à payer une adhésion annuelle comme cela se faisait auparavant.

Je crois que la découverte, c'est important.
Par remontée de l'information, je sais que pas mal d'enfants prennent ensuite une licence dans un club selon les activités qu'ils ont le mieux apprécié.

Je vous propose simplement de renouveler cette convention avec les associations et de permettre à Monsieur le Maire de la signer.

M. LE MAIRE –
On a vraiment toutes les raisons de se réjouir, Monsieur DA SILVA, de cette bonne nouvelle que vous annoncez alors qu'il y a quelques années, lorsqu'on avait soulevé un certain nombre de vieilles pratiques, on avait été un peu chahuté ce qui est un peu normal ; cela fait partie du jeu. Je pense toutefois que le chahut devrait être remplacé par la réflexion, pour s'adapter aux exigences modernes, et voir quelles sont les structures qui vont le mieux.

Une information.
Ce matin, nous nous sommes rendus au Tribunal Administratif de Lille où il y avait une audience pour le contentieux qui nous oppose depuis très longtemps à la société ISS pour le terrain de foot synthétique. Le rapporteur public a requis près du Tribunal qu'une nouvelle expertise soit réalisée dans les plus brefs délais compte tenu d'un certain nombre d'éléments :

- Le premier est très handicapant, c'est la première expertise qui a été très légère (il faut bien se le dire) puisqu'elle ne tenait que sur une page A4. Je pense qu'il y a eu quelques petits soucis de l'appréciation de l'expert.
- Cela fait très longtemps que l'on attend. Une procédure, c'est long et, il faut le dire, cela met quand même en péril l'avenir de l'association.
- Le rappel par notre défense que la Ville a procédé, pour des raisons de sécurité, à la fermeture du terrain pour éviter qu'un enfant ne se blesse.

Le rapporteur a insisté ce matin sur la nécessité que cette expertise puisse être réalisée avant le 1er décembre pour l'ensemble des motifs indiqués. C'est très long mais c'est ainsi que va le fonctionnement de nos institutions…
On espère que le planning, que je vais préciser maintenant, pourra être tenu :

1. D'ici la fin du mois, au plus tard, la désignation d'un expert par le Tribunal Administratif
2. Que l'expertise puisse être faite durant le mois de septembre
3. Sous réserve du contenu qualitatif de la prochaine expertise, le TA pourra alors se prononcer sur le fond dans le courant du 1er semestre 2016.

J'espère que l'on pourra solder cette affaire au 1er semestre 2016.

On insiste tout particulièrement (je sais que c'est un débat que nous avons eu ensemble) sur la fermeture complète de cet équipement. Pourquoi ?
Le juge aurait du mal à comprendre qu'étant en procès, en instance contre une société, on continue à jouer sur une toute petite partie du terrain. Cela n'aurait pas de sens et cela engage ma responsabilité si quelqu'un se blesse sur cet équipement.

Je pense, plus précisément j'affirme ici qu'il faut maintenir la fermeture de cet équipement jusqu'au moment où la Justice passe et que nous puissions repartir sur de bonnes bases. Mais c'est très, très long.
Les dirigeants l'accueillent avec philosophie ; de toute façon, on ne peut pas faire autrement.
En tout cas, on aurait aimé que les choses se soient passées autrement vu le montant de l'investissement que nous avons réalisé pour peu de temps.
Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –
Pour compléter ces propos, pour ceux qui ont pu éventuellement faire un tour sur le terrain, il faut savoir que l'espèce de moquette qui couvre le terrain s'arrache puisque ce n'est pas un seul panneau mais plusieurs panneaux qui ont été collés et soudés sur place. A certains endroits, ils se déchirent laissant apparaître des ouvertures. Il y a en plus des gros plis qui se

forment, surtout l'été, en plein milieu. En outre, il y a des creux puisque l'eau a ruisselé sous ce tapis. Quand les joueurs s'entraînent pour un match, ils peuvent se blesser. Il y a déjà eu quelques entorses, pas très graves jusqu'à présent. C'est pourquoi nous avons été obligés de fermer l'équipement et, malheureusement, c'est le club qui en pâtit et qui risque d'être vraiment en difficulté.

M. LE MAIRE –

C'est surtout un problème de fondation.

Sans remarque particulière sur cette délibération, qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.16 – UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LES COLLEGES PUBLIC ET PRIVE – Conventionnement entre la ville de Roncq et le collège privé Saint-Thomas – Accord à conclure entre la Commune et le collège privé Saint-Thomas – Périodes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil Général conventionne avec les personnes morales de droit public (communes…) propriétaires d'installations sportives, afin de permettre aux collèges publics et privés l'accès à celles-ci, moyennant contrepartie financière.

Depuis l'année scolaire 2012/2013, le Département du Nord s'est repositionné dans cette affaire, dès l'instant où il a été amené à redéfinir ses accords avec l'enseignement catholique de Lille et Cambrai, au travers d'un protocole d'accord et d'une convention d'objectifs. Le protocole d'accord ne nous concerne pas directement puisqu'il porte sur la révision progressive (sur trois ans) du forfait externat (part du personnel). En revanche, la convention d'objectifs qui tire les conséquences du protocole d'accord, nous intéresse directement, puisqu'elle traduit un retrait du soutien départemental aux collèges privés pour l'utilisation des salles de sports. Depuis la rentrée 2013/2014, toute participation départementale est donc supprimée pour les collèges privés.

C'est ainsi que pour la dernière année scolaire 2014/2015, une convention tripartite a été conclue relativement au collège public Paul Eluard à raison de 1 015,5 heures de mise à disposition d'équipements sportifs couverts. Sur la base de 14 € de l'heure, la participation du Département s'est élevée à 14 217 €.

Celle-ci ne couvre qu'en partie les frais inhérents à cette mise à disposition des collégiens de nos salles municipales, puisque la fourchette des coûts des seuls fluides (eau, électricité, gaz…) oscille entre 5 et 10 €/heure, auxquels il faut ajouter les frais de maintenance (nettoyage, gardiennage…) et la valeur locative correspondante.

Concernant le collège privé St-Thomas, après avoir noué contact avec le chef d'établissement en mars 2012, cette institution a confirmé son souhait de poursuivre les accords passés avec notre commune, portant mise à disposition de salles de sports dans une quotité comparable aux années précédentes.

De notre côté, nous avons confirmé le principe d'une participation financière due par le collège Saint-Thomas, par référence à la participation départementale dédiée aux collèges publics et ce, dès la rentrée scolaire 2012.

Un conventionnement pluriannuel de trois années scolaires (2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015) a donc été mis sur pied entre la ville de Roncq et le collège St Thomas sur la même base de participation que le Département avec les collèges publics. Nous vous proposons de prolonger ce conventionnement pluriannuel pour les années 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018, dont les caractéristiques sont reprises ci-après :

*Base de la participation : Nh x Th * ;*

- *Nombre d'heures de mise à disposition (Nh) précisé par actes additionnels signés des parties*
- *Taux horaire par référence à la participation départementale pour les collèges publics (Th)*
  soit pour 2014/2015 = 14 €/heure

**Taux révisé automatiquement en fonction des ajustements annuels du Département du Nord.*

Dès l'instant où cette organisation sauvegarde l'équité entre collège public et collège privé ainsi que les finances communales, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature du renouvellement de la convention correspondante, ses actes additionnels (nombre d'heures) et avenants éventuels (projet de convention joint en annexe).

La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de la séance du 30 juin 2015

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole à nouveau pour la dernière délibération de ce soir.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit tout simplement de pouvoir reconduire la convention que nous avons avec le collège privé Saint-Thomas concernant l'occupation des salles de sports pour les scolaires.

Vous savez que les écoles primaires bénéficient de l'accès gratuit aux salles de sports pour leurs activités sportives.

Pour le collège Paul-Eluard, nous avons une convention avec le Département.

Pour le collège Saint-Thomas, une deuxième convention pour l'occupation des salles de sports.

Cela se fait depuis pas mal d'années et cela se passe très bien. Nous avons organisé les plannings avec les primaires et collèges et parvenons à caser tout le monde dans la bonne humeur.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le collège Saint-Thomas.

Il faut savoir que le budget du Département est de 14 € l'heure d'occupation des salles de sports par le collège Paul-Eluard, soit un « revenu » (qui ne couvre pas la totalité des frais engagés par la Ville mais c'est déjà pas mal) de 14.217 € pour la saison 2014/2015.
On vous propose de reconduire également avec Saint-Thomas ce genre de convention. Ils peuvent ainsi bénéficier des salles de sports, bien sûr au même tarif, pour être équitable entre école privée et école publique.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur DA SILVA.
Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

Il me revient, mes chers collègues, de vous souhaiter un bel été et nous nous retrouverons le 29 septembre tout bronzés. Bonne soirée à vous.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.